

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Faircourt Split Trust	12 août 2011	Ontario
Fonds d'investissement ciblé d'actions américaines Russell	15 août 2011	Ontario
Fonds ciblé d'actions américaines Russell Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Russell		
Harvest Banks & Buildings Income Fund	17 août 2011	Ontario
Hydro One Inc.	16 août 2011	Ontario
Manitoba Telecom Services Inc.	11 août 2011	Manitoba
Moneda LatAm Corporate Bond Fund	12 août 2011	Ontario
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund	18 août 2011	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Bell Canada	15 août 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Fonds de rendement d'obligations mondiales Advantage O'Leary ( <i>auparavant, Fonds tactique d'obligations de sociétés mondiales Advantage O'Leary</i> ) (parts des séries, A, F, H, I, M et X) Fiducie de portefeuille obligataire O'Leary (parts de série I)	15 août 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Canadian Oil Sands Limited	11 août 2011	Alberta
Firm Capital Mortgage Investment Corporation	16 août 2011	Ontario
FortisAlberta Inc.	16 août 2011	Alberta
Maple Leaf 2011 Energy Income Limited Partnership	17 août 2011	Colombie-Britannique
Régime familial d'épargne-études collectif	15 août 2011	Ontario
Régime familial d'épargne-études pour plusieurs étudiants	15 août 2011	Ontario
Régime familial d'épargne-études pour un seul étudiant	15 août 2011	Ontario
TDK Resource Fund Inc.	12 août 2011	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Horizon BetaPro	16 août 2011	Ontario
FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXmc		
FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXmc Haussier Plus		
Fonds Horizons BetaPro	16 août 2011	Ontario
FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro dollar US Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro dollar US Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro obligations É.-U. 30 ans Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro obligations É.-U. 30 ans Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Baissier Plus FNB Horizons BetaPro COMEX® Cuivre Haussier Plus FNB Horizons BetaPro COMEX® Cuivre Baissier Plus FNB Horizons BetaPro COMEX® Or à rendement inverse FNB Horizons BetaPro COMEX® Argent à rendement inverse FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel à rendement inverse FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut à rendement inverse FNB Horizons BetaPro COMEX® écart or- acheteur/argent-vendeur FNB Horizons BetaPro COMEX® écart argent-acheteur/or-vendeur FNB Horizons BetaPro NYMEX® écart gaz naturel-acheteur/pétrole brut-vendeur FNB Horizons BetaPro NYMEX® écart pétrole brut-acheteur/gaz naturel-vendeur	16 août 2011	Ontario
Fonds Horizonz BetaPro  FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60MC Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60MC Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX Métaux de base mondial <sup>MC</sup> Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX Métaux de base mondial <sup>MC</sup> Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance <sup>MC</sup> Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance <sup>MC</sup> Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie <sup>MC</sup> Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie <sup>MC</sup> Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
mondial <sup>MC</sup> Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial <sup>MC</sup> Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P 500® Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P 500® Baissier Plus FNB Horizons BetaPro NASDAQ-100® Haussier Plus FNB Horizons BetaPro NASDAQ-100® Baissier Plus FNB Horizons BetaPro MSCI marchés émergents Haussier Plus FNB Horizons BetaPro MSCI marchés émergents Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 <sup>MC</sup> à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance <sup>MC</sup> à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie <sup>MC</sup> à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial <sup>MC</sup> à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P 500® à rendement inverse	16 août 2011	Ontario
Fonds Horizonz BetaPro FNB Horizons COMEX® Cuivre FNB Horizons COMEX® Or FNB Horizons COMEX® Argent FNB Horizons NYMEX® Pétrole brut à échéance en hiver FNB Horizons NYMEX® Gaz naturel à échéance en hiver		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

#### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
7673876 Canada Inc.	2011-03-03	15 378 900 reçus de souscription	49 981 425 \$	1	120	2.3
Appartement 300 Lansdowne inc. (Les)	2011-07-28	113 390 actions ordinaires	430 000 \$	2	0	2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Argos Therapeutics, Inc.	2011-07-28	billets et 12 109 973 bons de souscription	3 330 600 \$	1	27	2.3
Auriga Gold Corp.	2011-07-29	4 210 000 unités accréditives	2 105 000 \$	1	35	2.3
Banque de Montréal	2011-07-29	billets	9 538 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2011-08-02	billets	9 580 000 \$	1	0	2.3
C&J Energy Services, Inc.	2011-08-03	195 000 actions ordinaires	5 448 300 \$	2	3	2.3
Capstone Vol (Offshore) Limited	2011-08-01	25 000 actions de catégorie D	23 880 000 \$	1	0	2.3
Chefs' Warehouse, Inc. (The)	2011-08-02	66 000 actions ordinaires	950 400 \$	1	1	2.3
Duncan Park Holdings Corporation	2011-08-03	6 000 000 d'actions ordinaires	600 000 \$	1	15	2.3
Electric Metals Inc.	2011-07-29	2 000 000 d'actions de catégorie A votantes	290 000 \$	2	2	2.13
Energie Forest Gate Inc.	2011-07-29	416 unités	499 200 \$	77	0	2.3
Exploration Amex Inc.	2011-04-07	1 800 000 unités	450 000 \$	5	0	2.3
Fjordland Exploration Inc.	2011-07-25	2 282 456 actions ordinaires	491 590 \$	1	17	2.3 / 2.5
Fonds de Construction Centria Capital, s.e.c.	2011-08-05	261 495 parts de catégorie A	2 500 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ford Motor Credit Company LLC	2011-08-01	billets	1 271 415 \$	1	2	2.3
Gainey Resources Ltd.	2011-06-16	236 000 actions ordinaires et 1 196 919 unités	214 938 \$	1	14	2.3 / 2.5 / 2.14
Goldman Sachs Group, Inc. (The)	2011-07-27	billets	13 256 438 \$	1	4	2.3
Hospital Infrastructure Partners (NOH) Partnership	2011-07-29	obligations	543 491 000 \$	12	27	2.3
Industries Lassonde Inc.	2011-08-05	420 000 reçus de souscription	31 500 000 \$	3	6	2.3
Landrill International Inc.	2011-07-29 et 2011-08-05	déventures	4 750 000 \$	4	7	2.3
Liquidation World Inc.	2011-02-28 et 2011-03-03	810 unités	8 100 000 \$	1	15	2.3
Lorillard Tobacco Company	2011-08-04	billets	4 850 000 \$	0	1	2.3
Member-Partners Solar Energy Limited Partnership	2011-07-26 au 2011-07-29	223 000 unités de catégorie A	223 000 \$	1	4	2.3 / 2.9
ProMetic Sciences de la Vie Inc.	2011-07-21	148 239 actions ordinaires	20 753 \$	0	1	2.14
Redux Duncan City Centre Limited Partnership	2011-07-25 au 2011-07-28	billets	4 835 000 \$	2	71	2.3 / 2.5
Ressources Majescor Inc.	2011-07-28	16 145 000 unités	3 229 000 \$	1	56	2.3 / 2.5 / 2.10
Skullcandy, Inc.	2011-07-25	142 100 actions ordinaires	2 685 406 \$	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Westpen Properties Ltd.	2011-07-29	16 297 653 actions ordinaires	114 721 951 \$	1	61	2.3

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».